

Malestroit, le Lundi 26 novembre 2018

Procès-Verbal du Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le Mardi 5 Février 2019,

en séance ordinaire extraordinaire

ORDRE DU JOUR

1- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 Novembre 2018

2- AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1 Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques
- 2.2 Convention pour un stagiaire en cuisine
- 2.3 Convention de prêt de l'exposition Tardi
- 2.4 Contrat de maintenance Turbo Self
- 2.5 Convention avec le comité de jumelage Malestroit-Ramalès

3- VIE SCOLAIRE ET PÉDAGOGIE

- 3.1 Présentation de la répartition de la Dotation Globale Horaire 2019/2020
- 3.2 Définition des épreuves orales du DNB 2019

La secrétaire de séance

A. ROHMER



Le Principal du collège

T. CLAQUIN



COLLEGE YVES COPPENS
Le Principal
MALESTROIT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FEVRIER 2019

Membres présents : M. Chauvin, M. Evain, Mme. Seller, Mme Le Jossec, M. Le Barillec, Mme Quentel, M. Claquin, Mme Chéhère, Mme Rohmer, Mme Desmas, Mme Roussel, Mme Davalo, Mme Altmeyer, Mme Labourdette

Le quorum étant atteint avec 14 membres présents, le conseil d'administration est ouvert à 17h 13.

M. Claquin présente l'ordre du jour et demande son approbation. Aucune question diverse n'a été ajoutée à cet ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1 Approbation du PV du CA du 26 novembre 2018

Le procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre est approuvé à l'unanimité.

II – AFFAIRES FINANCIERES

2. 1 convention au service de paiement en ligne des recettes publiques

A la demande de l'agent comptable du collège, Mme Quentel demande au CA de voter une convention avec la direction générale des finances publiques afin que les parents puissent payer la demi-pension par moyen dématérialisé : TIPI sur internet.

A terme, l'usage du paiement en espèces ne sera plus autorisé.

La convention est acceptée à l'unanimité.

2.2 Convention pour un stagiaire en cuisine

Frédéric Redon, ancien élève actuellement en 1ère restauration au lycée Guéhenno souhaite effectuer un stage dans les cuisines du collège. Ce stage de 3 semaines aura lieu du 25 février au 15 mars.

La convention est votée à l'unanimité.

2.3 Convention de prêt de l'exposition TARDI

Cette exposition « putain de guerre » est utilisée par les professeurs d'histoire-géo avec les classes de 3ème. Elle sera prêtée au collège en septembre 2019 pour une durée de 3 semaines.

La convention est adoptée à l'unanimité.

2.4 Contrat de maintenance TURBO-SELF

La société TORBO-SELF qui a installé en 2018 un distributeur de plateaux permettant de fluidifier l'accès au self demande la somme de 942,38 € HT annuelle pour la maintenance du distributeur.

Les représentants des professeurs et des parents s'étonnent de l'importance de cette somme.

Mme Quentel explique que la société proposait une année de maintenance gratuite après l'installation du matériel et précise que la somme annoncée pour les années suivantes n'était pas si élevée. Cette somme n'a d'ailleurs pas été provisionnée.

Ce contrat de maintenance comprend un service d'assistance par téléphone et la réparation, pièces et main d'œuvre en cas de dysfonctionnement (sauf dégradation volontaire ou malveillante).

Les membres du CA acceptent de voter ce contrat à l'unanimité.

Arrivée de Mme Dréan à 17h35.

2.5 Convention avec le comité de jumelage Malestroit-Ramalès (Espagne)

Le collège a été sollicité pour prêter la salle du foyer pour des cours du soir de langue espagnole pour des adultes.

Mme Quentel demande aux parents de l'APE de ne pas oublier de prévenir lorsqu'ils tiennent une réunion au foyer.

Le CA vote cette convention à l'unanimité.

III – VIE SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE

3.1 Présentation de la répartition de la DGH (dotation globale horaire)

M. le Principal présente le document qu'il a préparé et explique que cette partition est étudiée et votée en février car elle peut avoir une incidence sur la création ou la suppression de postes d'enseignants. Des ajustements peuvent néanmoins avoir lieu par la suite.

Le nombre d'élèves envisagé à l'entrée en 6ème est incertain (entre 66 et 81 élèves), 2 versions sont donc proposées.

En 6ème, des moyens supplémentaires ont été répartis plus spécialement sur l'enseignement du français et des maths.

Mme Altmeyer explique qu'elle demande le dédoublement des classes de 6ème en SVT pour la rentrée prochaine. Ce qui n'était pas le cas en 2018-2019, les effectifs étant plus légers.

M. Paviot prenant sa retraite en juin 2019, le poste de professeur de musique sera mis au mouvement afin de pouvoir accueillir au collège un professeur titulaire ayant fait le choix de cet établissement.

M. Le Principal propose au CA de voter cette répartition de la DGH, celle est acceptée à l'unanimité.

3.2 Définition des épreuves orales du DNB

M. Claquin présente au CA un document établi avec les professeurs principaux des classes de 3ème, celui-ci détaille les différents points des épreuves orales du DNB et a pour but d'aider les élèves à choisir et préparer leurs sujets.

Les élèves ont le choix entre 4 « parcours » comprenant des thèmes en EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) qu'ils seront amenés à choisir avec leurs professeurs. Chaque élève se verra attribuer un tuteur avec qui il pourra préparer son oral.

L'épreuve orale du DNB aura lieu le mercredi 13 juin.

Il s'agit d'un exposé de 5mn devant 2 professeurs suivi d'un entretien de 10mn.

Les élèves peuvent le présenter en binôme.

Cette épreuve compte pour 100 points sur les 800 du DNB.

M. Claquin précise que les bons résultats obtenus par le collège en juin 2018 proviennent en partie de ce système de tutorat profitable aux élèves.

Mme Le Jossec ajoute que les élèves qui sont venus rencontrer leur tuteur pour préparer leur oral ont eu de bons résultats mais regrette que tous n'aient pas effectué cette démarche.

M. Claquin regrette que de nombreux élèves choisissent leur rapport de stage comme sujet d'oral. Les professeurs et lui-même ne sont pas favorables à ce choix qui peut cependant trouver sa place dans le cas d'un parcours professionnel construit.

3.3 Travaux d'aménagement du collège

Des travaux vont être réalisés pour l'aménagement des bureaux du rez de chaussée et l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux seront faits en 4 phases :

- **de février à avril 2019** : désamiantage des espaces concernés par les travaux, aménagement des accès personnes à mobilité réduite, réaménagement des toilettes, des bureaux de l'administration et de l'infirmerie, création d'un bureau pour les surveillants.

- **vacances d'avril** : changement des chambres froides du service restauration.
- **d'avril à juin** : réaménagement de la salle des professeurs, du bureau du conseiller d'orientation-psychologue, et de l'assistant social.
- **de juillet à novembre** : réaménagement de la salle de SVT et du laboratoire mutualisé SVT-sciences physiques.

Dans le cadre de ces réaménagements, les parents d'élèves demandent si il serait possible qu'un petit lieu de stockage leur soit attribué afin d'y entreposer divers matériel (gobelets, banderole, etc...) et les archives de l'APE. Cet endroit devra si possible être accessible en dehors des heures de cours. L'endroit le plus approprié étant le foyer, un petit meuble pourra être mis à disposition de l'APE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h05.